

**Base de tarification mensuelle**  
**Comparaison des moyennes mensuelles de la base de tarification**  
**(000 \$)**

No de ligne	Description	Écart	Budget 2015 <sup>(1)</sup>	5/7-2015 <sup>(2)</sup>	Budget 2016	Écart
		(1) (3)-(2)	(2)	(3)	(4)	(5) (4)-(3)
1	<u>Immobilisations</u>					
2	Valeur historique	18 330	3 391 187	3 409 516	3 516 762	107 245
3	Amortissement cumulé	<u>(9 696)</u>	<u>(1 729 766)</u>	<u>(1 739 462)</u>	<u>(1 821 425)</u>	<u>(81 963)</u>
4	Valeur nette (a)	8 634	1 661 420	1 670 054	1 695 336	25 282 (a)
5	<u>Contributions</u>					
6	Valeur historique	2 009	(423 631)	(421 621)	(421 621)	0
7	Amortissement cumulé	<u>(2 150)</u>	<u>375 679</u>	<u>373 529</u>	<u>376 466</u>	<u>2 937</u>
8	Valeur nette	(141)	(47 951)	(48 092)	(45 155)	2 937 (b)
9	Total des immobilisations	<u>8 493</u>	<u>1 613 469</u>	<u>1 621 962</u>	<u>1 650 181</u>	<u>28 219</u>
10	<u>Fonds de roulement</u>					
11	Encaisse (c)	11 015	21 767	32 782	32 251	(531)
12	Matériaux et inventaires de gaz (d)	3 672	67 277	70 949	70 366	(583)
13	Total du fonds de roulement	<u>14 687</u>	<u>89 044</u>	103 731	102 617	(1 114)
14	<u>Coûts non amortis</u>					
15	Frais reliés à la dette	281	4 791	5 072	4 925	(147)
16	Programmes commerciaux (e)	1 399	103 683	105 082	104 425	(657)
17	Actifs intangibles - Développements informatiques (f)	(1 550)	35 824	34 274	41 591	7 317 (f)
18	Frais reliés au coût du gaz (g)	(1 223)	29 999	28 776	27 201	(1 575) (g)
19	Cotisations d'impôts	0	13	13	(25)	(38)
20	Indemnités de départ	0	1 674	1 674	1 273	(402)
21	Frais alloués aux intervenants	0	968	968	703	(265)
22	Actifs intangibles - Brevets	0	28	28	23	(6)
23	Redevances à la Régie	(0)	(331)	(331)	(82)	249
24	PGEÉ - Dépenses et subventions	(0)	329	329	(775)	(1 104) (h)
25	Incitatif à l'atteinte du PGEÉ	0	536	536	536	(0)
26	Provision auto-assurance	(0)	119	119	907	788
27	Manque à gagner	(12)	2 992	2 980	15 200	12 220 (i)
28	Bonification	0	1 605	1 605	0	(1 605) (j)
29	Impact décision D-2015-088 RA-2013	0	0	0	(259)	(259)
30	Récupération écart de revenus	(0)	5 439	5 439	0	(5 439) (k)
31	Récupération écart de revenus Fonds vert	0	(24)	(24)	0	24
32	Fonds vert annuel (Équilibre revenus et dépenses)	0	(380)	(380)	0	380
33	Quote-part MRNF (anciennement AEÉ)	(0)	54	54	(1 609)	(1 663) (l)
34	Gain / Perte sur disposition d'actifs	(0)	9	9	338	328
35	Frais reliés à une extension éventuelle du réseau vers la Côte-Nord	0	0	0	2 534	2 534 (m)
36	Vacances à payer	0	4 353	4 353	2 612	(1 741) (n)
37	Récupération nivellement gaz perdu	0	2 769	2 769	1 201	(1 567) (o)
38	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Température	72	44 835	44 906	2 962	(41 944) (p)
39	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Intérêts	0	(1 237)	(1 237)	(220)	1 017 (q)
40	Total des coûts non amortis	(1 033)	238 051	237 017	203 460	(33 556)
41	Sous-total	<u>22 148</u>	<u>1 940 564</u>	<u>1 962 710</u>	<u>1 956 259</u>	<u>(6 451)</u>
42	Provision - Auto-assurance	<u>(615)</u>	<u>(717)</u>	<u>(1 333)</u>	<u>(759)</u>	<u>574</u>
43	TOTAL DE LA BASE DE TARIFICATION	<u>21 531</u>	<u>1 939 847</u>	<u>1 961 377</u>	<u>1 955 500</u>	<u>(5 877)</u>

(1) Le budget 2015 a été redressé pour refléter la décision D-2015-181.

(2) Le 5/7 2015 n'a pas été redressé pour refléter la décision D-2015-181.

**Base de tarification mensuelle  
Explication des variations des moyennes mensuelles  
de la base de tarification**

		(000 \$)
(a)	8 634	Cet écart s'explique principalement par une augmentation des investissements anticipés en 2015.
	25 282	Cet écart s'explique principalement par l'évolution à la hausse du solde d'ouverture compensée par une réduction des additions nettes et une hausse des amortissements en 2016.
(b)	2 937	Cet écart s'explique par l'amortissement des contributions en 2016.
(c)	11 015	Cet écart s'explique principalement par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse de fonds de roulement, plus particulièrement en ce qui concerne le délai d'encaissement des comptes à recevoir. En effet, la température plus froide que la normale observée au cours des derniers hivers se traduit par une augmentation du délai de recouvrement des comptes passés dus.
(d)	3 672	Cet écart s'explique principalement par i) la hausse de la valeur des inventaires de gaz de 2,8 M\$ découlant de la hausse du niveau moyen des volumes de fourniture et de transport en inventaire partiellement compensée par la baisse du prix de l'inventaire en gaz de réseau ainsi que par ii) la hausse des inventaires de matériaux de 0,9 M\$.
(e)	1 399	Cet écart s'explique par la hausse du solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> octobre 2014 supérieur au solde d'ouverture anticipé au budget 2015.
	[...]	[...]
(f)	(1 550)	Cet écart s'explique principalement par le solde d'ouverture réel au 1 <sup>er</sup> octobre 2014 inférieur au solde d'ouverture projeté au budget 2015.
	7 317	La hausse s'explique principalement par l'intégration à la base de tarification au 1 <sup>er</sup> octobre 2015 du projet Approvisionnement Gazier et par la poursuite des investissements dans ce projet au cours de l'exercice 2016.
(g)	(1 223)	Cet écart s'explique principalement par la diminution du CFR de dévaluation d'inventaire de transport occasionnée par la hausse du tarif de transport du distributeur au mois de janvier 2015 partiellement compensée par l'augmentation du CFR de dévaluation d'inventaire de fourniture découlant de la baisse du prix de la fourniture.
	(1 575)	Cet écart s'explique principalement la baisse du solde moyen du CFR lié au transfert de la fourniture vers l'équilibrage résultant du fait qu'aucun transfert n'est prévu en dossier tarifaire en vertu de l'application de la nouvelle méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel (D-2015-177). Cette baisse est toutefois partiellement compensée par la hausse du CFR lié aux frais d'entreposage de Union découlant de l'augmentation des tarifs de TCPL.
(h)	(1 104)	Cet écart s'explique par le fait que le CFR PGEÉ Dépenses et subventions relatif à l'exercice 2013 présente un solde à récupérer des clients en 2015 (soit 0,7 M\$, équivalant à 0,3 M\$ en moyenne 13 soldes), alors que le CFR relatif à l'exercice 2014 présente un solde à remettre aux clients en 2016 (soit -1,5 M\$, équivalant à -0,8 M\$ en moyenne 13 soldes).
(i)	12 220	Cet écart s'explique principalement par la hausse du solde non amorti du manque à gagner de 2014 en transport et en équilibrage à la suite de l'application de la décision D-2015-177 qui prévoit la récupération des comptes de frais reportés pour ces 2 services sur une période de 3 ans.
(j)	(1 605)	L'écart s'explique par l'effet ponctuel de la bonification attribuée à Gaz Métro au cours de l'exercice 2013, relativement aux transactions d'optimisation financières et aux transactions spéciales d'achat au service de transport. Cette bonification est donc récupérée en 2015.
(k)	(5 439)	Cet écart s'explique par le fait que les écarts de revenus relatifs à l'application tardive de la grille constatés en 2014 sont récupérés en 2015. Par ailleurs, les écarts de revenus qui seront constatés en 2015 ne seront récupérés qu'au cours de l'exercice 2017, en raison du fait que les tarifs finaux ne seront autorisés par la Régie qu'à l'automne 2015.
(l)	(1 663)	L'écart résulte de l'intégration à la base de tarification en 2016, d'un CFR créditeur, à remettre aux clients, représentant l'écart entre la dépense réellement encourue par rapport au budget 2014 relativement à la redevance au MRNF.
(m)	2 534	Cet écart résulte de l'intégration à la base de tarification en 2016 du CFR lié au projet Côte-Nord dont le solde est à récupérer des clients. Veuillez vous référer à la Gaz Métro-107, Document 9, pour un complément d'information.
(n)	(1 741)	Conformément à la décision D-2012-077, ce CFR correspond à la contrepartie du solde de la provision de vacances à payer au 30 septembre 2012 qui est entrée dans la base de tarification au 1 <sup>er</sup> octobre 2012 et est amorti sur une période de 5 ans. La variation est expliquée par l'amortissement de l'exercice 2016.
(o)	(1 567)	Cet écart s'explique par le nivellement du gaz perdu de l'exercice 2014, récupéré en 2016 et dont le solde est inférieur au nivellement du gaz perdu de l'exercice 2013, récupéré en 2015.
(p)	(41 944)	Cet écart est attribuable à l'intégration à la base de tarification en 2016 du compte de stabilisation tarifaire de la température de l'exercice 2014, dont le solde créditeur s'élève à -27,6 M\$, jumelé à l'effet de la décroissance des soldes de comptes de stabilisation relatifs aux exercices antérieurs, résultant de l'amortissement de 2016.
(q)	1 017	Cet écart est attribuable à l'intégration à la base de tarification en 2016 du compte de stabilisation tarifaire des intérêts de l'exercice 2014, dont le solde débiteur s'élève à 0,5 M\$, jumelé à l'effet de la décroissance des autres soldes de comptes de stabilisation relatifs aux exercices antérieurs, résultant de l'amortissement de 2016.